

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON

Assemblée spéciale du 25 mars 2022

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le vendredi 25 mars 2022 à 14h30 à la salle commune du complexe municipal, située au 16 rue Principale Nord.

La séance a été enregistrée sur vidéo

Sont présents :

Madame	Véronique Danis	Mairesse	
Madame	Julie Côté	Conseillère	Siège 1
Monsieur	Luc St-Jacques	Conseiller	Siège 2
Madame	Pierrette Lapratte	Conseillère	Siège 3
Monsieur	François Côté	Conseiller	Siège 4
Monsieur	Sébastien Emond	Conseiller	Siège 6

Est absent :

Monsieur	Rodrigue Gauthier	Conseiller	Siège 5
----------	-------------------	------------	---------

Présence citoyenne dans la salle : aucune

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence de Madame Véronique Danis, Mairesse.

Est également présente, Madame Sandra Payette, Directrice générale et Greffière-trésorière, elle occupe la fonction de Greffière de la présente séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Véronique Danis, Mairesse, déclare l'assemblée ouverte à 14h40 et souhaite la bienvenue à tous.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-03-74

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sébastien Émond et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec modification, aucun point au varia.

Adoptée à l'unanimité

2022-03-75

AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 2- PROJET REMPLACEMENT DES BANDES VÉTUSTES DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton autorise la présentation du projet de remplacement des bandes vétustes de la patinoire.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit confirmer son engagement financier à payer sa part des coûts admissibles au projet et à défrayer les coûts d'exploitation continus de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif aux coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce d'approbation par la MRCVG.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton désigne Madame Sandra Payette, Directrice générale et Greffière-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci – dessus.

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Luc St-Jacques et il est résolu d'autoriser la directrice générale de procéder au dépôt de la demande de subvention dans le cadre du programme fonds régions et ruralité (FRR) volet 2- projet de remplacement des bandes vétustes de la patinoire.

Adoptée à l'unanimité

2022-03-76

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

Il est proposé par Madame Julie Côté de procéder à la levée de l'assemblée à 14h42.

Adoptée à l'unanimité

Véronique Danis
Mairesse

Sandra Payette
Directrice générale et
Greffière-trésorière